

Sullens, le 5 avril 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ADHOC

Préavis municipal No 4/2017

Construction d'un immeuble locatif à loyer modéré et d'un abri collectif

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les membres désignés de la commission chargée de l'étude du préavis 4/2017 ont été convoqués le 21 mars 2017 par la Municipalité. Cette dernière nous a présenté le préavis en détail concernant la construction de deux maisons mitoyennes de deux appartements chacune et d'un abri PC collectif de 100 places sises entre le chemin de la Lovettaz et le chemin de Moille-Sullaz.

Toutes les questions et éclaircissements ont pu être posés à la Municipalité.

La commission s'est ensuite réunie une deuxième fois afin d'étudier le dossier. Leur objectif était de valider la cohérence du projet de construction.

Il est nécessaire de noter que des oppositions de voisinage sont en cours et que les plans présentés dans le préavis 4/2017 ont subi des modifications minimales. Une nouvelle mise à l'enquête est prévue.

En conclusion, la commission recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal no 4/2017 tel que présenté.

Pour la Commission chargée de l'étude du préavis :



Stéphane Bégel



Florent Eckert



Natale Tosto



Mathieu Cappelletti



Giuseppe Gambale